

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 19 JUIN 2025

QUESTION ORALE relative à la création d'une société publique locale (SPL) "Pays de la Loire Mobilités - Exploitation" et au financement des transports hors ferroviaire

Exposé des motifs :

La loi NOTRe du 7 août 2015 a attribué à la Région, la compétente pour le transport maritime régulier de personnes et de biens pour la desserte de l'île d'Yeu. Actuellement, cette compétence est déléguée au Conseil départemental de la Vendée, via la régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée.

Pour faciliter la lisibilité et l'opérabilité de la gestion des transports de passagers, il est proposé que la Région mette fin à cette délégation et acte la création d'une Société Publique Locale "Pays de la Loire Mobilités - Exploitation", chargée de l'exploitation du transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu.

Actuellement, la Société Publique Locale envisagée intègre, en plus de la Région, la Commune de l'île d'Yeu et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts. Et intégrera normalement le Département de la Vendée.

Ce choix n'est pas neutre financièrement, la Région participe au capital de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités – Exploitation » à hauteur de 10 000 actions, pour une valeur nominale de 100 €, représentant 97 % du capital, soit 1 000 000 € ;

Outre, cette SPL, les engagements financiers pour développer l'offre de transport vont augmenter pour la Région. La question de ressources financières de la Région en tant qu'autorité organisatrice des transports se pose.

L'article 118 de la loi de finances pour 2025 crée un versement mobilité régional en faveur des régions agissant comme autorités organisatrices de la mobilité régionales.

Les auteurs de l'amendement sénatorial à l'origine de cette mesure justifient celle-ci par le fait que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a conféré aux régions un rôle d'autorité organisatrice de la mobilité sans pour autant les doter des ressources financières correspondantes, que les défis de la transition écologique nécessitent de leur permettre de remplir cette mission et que les autres autorités organisatrices de la mobilité bénéficient du versement mobilité.

Aussi, nous vous demandons, madame la Présidente :

- **Pourquoi refuser le Versement Mobilité Régional alors que la Région lance une SPL mobilités et doit financer massivement l'offre de transport ?**
- **Quels scénarios alternatifs de financement sont envisagés pour financer la hausse de l'offre de transport hors ferroviaire, outre les gains espérés par votre majorité avec l'ouverture à la concurrence ?**

Lucie Etonno
Conseillère régionale du groupe
L'Écologie Ensemble



Matthias Tavel
Conseiller régional du groupe
L'Écologie Ensemble

